REÇU EN PREFECTURE le 21/02/2018 Application agréée E-legalite.com

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20180207-DEL18_02_CS

DEPARTEMENT DES ALPE DE HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
07/02/2018
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille dix-huit, le sept février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
54	24 + 10	34		
Tot	al des voix : 1	108		

Etaient présents :

20 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Antoine FAURE: Aups; Catherine MESCATULLO: Bargème; Jean-Paul GOLÉ: Castellane; Alain BARALE: Comps sur Artuby;

Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Hervé PHILIBERT :Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Michèle BIZOT-GASTALDI : La Palud sur Verdon ; Gérard

MARIGNANE : La Verdière ; Louis TROIN : Le Bourguet ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Michel OPPOSITE: Régusse; Maxime AUDIBERT: Rougon; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole

<u>1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :</u>

Danielle URQUIZAR, Conseil département des Alpes de Haute Provence

Date de convocation : 25/01/2018

<u> 3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE; Roselyne GIAI-GIANETTI; Jean BACCI

Délibération n° 18_02_CS1_01

Etaient représentés :

9 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Bernard MAGNAN; Bernard PRAYAL (La Garde) à Jean-Paul GOLE; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Hervé PHILIBERT; Patricia BRUN (Moustiers) à Bernard CLAP; Noël GIRAUD (Peyroules) à Paul CORBIER; Dany DUBOIS (Puimoisson) à Arlette RUIZ; Eric RENOULT (Sillans) à Antoine FAURE; Alain BOUROT (Soleilhas) à Jean-Marie PAUTRAT; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) à Jacques ESPITALIER

<u>1 représentant de la Région (porteur de 12 voix) a donné pouvoir :</u> *Mireille BENEDETTI (Conseil Régional PACA) à Eliane BARREILLE*

ELECTIONS PARTIELLES DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU P. N. R. VERDON

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon et notamment ses articles 10 et 11

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Considérant que le Conseil départemental des Alpes de Provence a désigné de nouveaux représentants pour siéger au comité syndical

Considérant la nécessité de procéder à des élections partielles du Bureau à l'effet d'élire un délégué du Conseil général des Alpes Haute Provence, qui siègera au bureau syndical.

Après avoir procédé à l'appel, et invité les membres du comité syndical à déclarer leurs candidatures, le Président Bernard CLAP a constitué le bureau qu'il a présidé et qui était composé des assesseurs suivants : Michel OPPOSITE et Jean-Pierre BAUX (doyens) et Hervé PHILIBERT et Maxime AUDIBERT (benjamins)

Mme Danielle URQUIZAR, déléguée du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence s'est déclarée candidate.

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Suite au vote de chacun des représentants et au dépouillement des bulletins par les assesseurs du bureau de vote, le Président a déclaré les suffrages obtenus par la candidate.

Le Président a déclaré élue membre du bureau syndical, au premier tour et à la majorité absolue des voix, **Mme Danielle URQUIZAR**, déléguée du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Le procès-verbal des opérations de vote est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, moir et l'ay susdits, Suivent les signatures Pouveur ait conforme Le Président : Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Elections partielles des membres du Bureau syndical

Procès verbal des opérations de vote

Vu les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon et notamment ses articles 10 et 11

désignés les délégués titulaires et suppléants du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence en date du 19 décembre 2017, par laquelle ont été du Verdon Considérant la nécessité de remplacer un poste de délégué du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence au Bureau syndical, dans la mesure où ce poste a été laissé vacant par Mme Delphine BAGARRY, suite à son élection en tant que Députée des Alpes de Haute Provence L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de février à quatorze heures, dans la salle polyvalente de la commune de Moissac-Bellevue (83), s'est réuni le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, légalement convoqué, sous la présidence de M. Bernard CLAP Président, à l'effet d'élire un délégué du collège du Département des Alpes de Haute Provence, qui siègera au bureau syndical

etassurant la Après avoir procédé à l'appel des membres du Comité Syndical, le Président a fait réunir le bureau de vote qui est composé du Président M. Bernard CLAP et (benjamins) Jeans- Pierre BAUX et Michael OPPOSITE (doyens), HEVE PHILIBERT Herve PHILIBERT et fonction de secrétaire de séance. assesseurs quatre des

			pplica	tion ag	réée l	/201 E-legalit	e.com			
	99	DE-004-	2504	.XIO	S	80207-	DEL18_	02_CS		1
v	2				eur ^{el}				12.00	
2 ^{ème} Tour		7		Candidats						
P 5				er en		E U				
	-	6 (a)		Voix	obtenues	57			1)	S =
1 ^{er} tour	34	N	3 Bulleting Wancs	Candidats		- Mme Donjelle URBUIZAR				
	Votants :	Suffrages exprimés :	Autres bulletins:			Conseil	departemental 04	# E		

.. (""... tour)

les 4 assesseurs

Le Président du bureau de vote

PNR Verdon / Procès-Verbal élections partielles du Bureau du 7 février 2018

REÇU EN PREFECTURE 1e 21/02/2018 Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com _DE=004=250401072=20180207=DEL18_02_C

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

07/02/2018

FORMATION PLENIERE

L'an deux mille dix-huit, le sept février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
54	26 + 10	36		

Etaient .	présents
-----------	----------

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Antoine FAURE: Aups; Catherine MESCATULLO: Bargème; Philippe DE SANTIS: Bauduen; Jean-Paul GOLÉ: Castellane; Alain BARALE: Comps sur Artuby; Gilbert PELEGRIN: Esparron de Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Annick BATTESTI: La Bastide; Michèle BIZOT-GASTALDI: La Palud sur Verdon; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis; TROIN: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Michel OPPOSITE: Régusse; Maxime AUDIBERT: Rougon Patrick ROY: Roumoules; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette

RUIZ: St Julien le Montagnier; **Bernard CLAP**: Trigance; **Bernard MAGNAN**: Valensole

Date de convocation : 25/01/2018

Total des voix: 112

<u>1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix) :</u> **Danielle URQUIZAR**, Conseil département des Alpes de Haute Provence

<u> 3 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE; Roselyne GIAI-GIANETTI; Jean BACCI

Délibération n° 18_02_CS1_02

Etaient représentés :

9 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Bernard MAGNAN; Bernard PRAYAL (La Garde) à Jean-Paul GOLE; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Hervé PHILIBERT; Patricia BRUN (Moustiers) à Bernard CLAP; Noël GIRAUD (Peyroules) à Paul CORBIER; Dany DUBOIS (Puimoisson) à Arlette RUIZ; Eric RENOULT (Sillans) à Antoine FAURE; Alain BOUROT (Soleilhas) à Jean-Marie PAUTRAT; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) à Jacques ESPITALIER;

<u>1 représentant de la Région (porteur de 12 voix) a donné pouvoir :</u> *Mireille BENEDETTI (Conseil Régional PACA) à Eliane BARREILLE*

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2018 DU PARC NATUREL RÉGIOANL DU VERDON ET DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES

Vu la loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2018 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

- Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du syndicat ;
- Maintenir les postes de dépenses généraux: charges de gestion, masse salariale...en utilisant exceptionnellement les réserves (excédent reporté) pour équilibrer et en recherchant des financements alternatifs;
- Rechercher de nouvelles modalités de financements des actions du Parc (mutualisation AMO, prestations...)
- Accroitre le budget action, notamment en lien avec la future compétence GEMAPI, si les plans de financement sont validés (avec prise en charge de l'autofinancement par les EPCI concernées);
- Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, déployer de nouvelles actions si des financements sont trouvés;
- Poursuivre la démarche de réflexion pour diversifier les financements du syndicat.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pour extrait conforme

Le Président :

Application agréée E-legalite.com

0_DE-004-250401072-20180207-DEL18_02_C

DEPARTEMENT DES ALPE DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 07/02/2018

FORMATION PLENIERE

L'an deux mille dix-huit, le sept février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
54	26 + 10	36		
Tot	al des voix · 1	112		

Etaient	présents	•
Liuiciii	picaciica	•

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Antoine FAURE: Aups; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Philippe DE SANTIS : Bauduen ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE: Comps sur Artuby; Gilbert PELEGRIN: Esparron de Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Annick BATTESTI: La Bastide; Michèle BIZOT-GASTALDI : La Palud sur Verdon ; Gérard MARIGNANE : La Verdière ; Louis TROIN : Le Bourguet; Jacques; ESPITALIER: Quinson; Michel OPPOSITE: Régusse; Maxime AUDIBERT: Rougon; Patrick ROY: Roumoules; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole

Date de convocation : 25/01/2018

<u>1 représentant des Conseils départementaux (</u>porteurs de 2 voix) : Danielle URQUIZAR, Conseil département des Alpes de Haute Provence

3 représentants du Conseil Régio<u>nal Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 12 voix) :

Eliane BARREILLE; Roselyne GIAI-GIANETTI; Jean BACCI

Délibération n° 18_02_CS1_03

Etaient représentés :

9 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Bernard MAGNAN; Bernard PRAYAL (La Garde) à Jean-Paul GOLE ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Hervé PHILIBERT ; Patricia BRUN (Moustiers) à Bernard CLAP; Noël GIRAUD (Peyroules) à Paul CORBIER; Dany DUBOIS (Puimoisson) à Arlette RUIZ; Eric RENOULT (Sillans) à Antoine FAURE; Alain BOUROT (Soleilhas) à Jean-Marie PAUTRAT; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) à Jacques ESPITALIER

1 représentant de la Région (porteur de 12 voix) a donné pouvoir : Mireille BENEDETTI (Conseil Régional PACA) à Eliane BARREILLE

Cotisations statutaires et dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2018

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20, Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Tel que prévu par les statuts, le Président propose aux membres du comité syndical de réviser les cotisations statutaires 2018 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et des Conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var, sur la base de la variation du taux de l'indice INSEE constaté au titre de l'année 2017 et qui s'élève à 1,1 %.

Les cotisations au titre de l'exercice 2018 s'établiront donc comme suit :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : 965 958 €
- Conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var : 103 138 € chacun
- Communes adhérentes à l'objet Parc : 3,8 €/ an / habitant (base population DGF)
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : 0,2 €/ an / habitant (base population DGF)
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €** / an / habitant (base population DGF)

Le Président propose de solliciter comme chaque année une dotation de fonctionnement de la DREAL PACA pour un montant de **125 000 €**.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent au titre de l'exercice 2018 les cotisations des collectivités membres du syndicat et la dotation de l'Etat telles que présentées ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, moi an susdits, gnatures conforme Président : Bernard CLAP